



HAL
open science

Plus que des mots : Analyse des discours de l'exécutif sur l'immigration en France (1975-2018)

Bertrand Augé, Bertrand Augé, Farid Makhlouf, Youssef Errami, Frédéric
Dosquet

► **To cite this version:**

Bertrand Augé, Bertrand Augé, Farid Makhlouf, Youssef Errami, Frédéric Dosquet. Plus que des mots : Analyse des discours de l'exécutif sur l'immigration en France (1975-2018). 2020. halshs-02903068

HAL Id: halshs-02903068

<https://shs.hal.science/halshs-02903068>

Preprint submitted on 20 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plus que des mots : Analyse des discours de l'exécutif sur l'immigration en France (1975-2018)

Augé BERTRAND¹, Farid MAKHLOUF², Youssef ERRAMI³ et Frédéric DOSQUET⁴

2020

Résumé

Ce papier propose une analyse de 605 discours délivrés par les Présidents de la République française (de Valéry Giscard d'Estaing à Emmanuel Macron) sur le thème de l'immigration sur une période de 1975 à 2018. L'apport de notre contribution se veut double. Tout d'abord, nous développons une analyse du concept d'immigration, depuis son apparition dans le vocabulaire à la fin du XIXe siècle jusqu'au début des années 1960. Puis, nous explorons la structure des données de 605 discours en mettant en œuvre une procédure de classement par taille sur les discours individuels, les mots de chaque discours étant classés en fonction de leur fréquence. L'analyse des discours et de la littérature consacrée à l'immigration doit nous permettre de démontrer la place réelle de cette thématique en France : fait-elle l'objet d'une politique publique spécifique ou s'agit-il d'une variable d'ajustement électorale ? Les résultats montrent qu'il y a une régularité entre les forces politiques qui se sont succédées à la tête de l'exécutif ainsi que dévoilent l'immigration est associée aux problèmes économiques, sociaux et politiques de chaque Mandat.

Mots-clés : *Discours, Présidents, France, Immigration, analyse textuelle.*

¹ ESC Pau Business School, auge.bertrand@esc-pau.fr

² ESC Pau Business School, farid.makhlouf@esc-pau.fr

³ ESC Pau Business School, youssef.errami@esc-pau.fr

⁴ ESC Pau Business School, frederic.dosquet@esc-pau.fr

1) Introduction

L'histoire de l'immigration est une discipline relativement récente en France dans la mesure où elle n'a émergé que depuis les années 1980. Il s'agit là d'une singularité alors même que la contribution des immigrants au renouvellement de la population française depuis la fin du XIXe siècle a été proportionnellement aussi importante qu'aux États-Unis. De même, alors que de l'autre côté de l'Atlantique l'immigration occupe une place centrale dans la mémoire collective, en France, cet aspect majeur de notre passé national a été très longtemps complètement refoulé. Les historiens se sont surtout intéressés à la question de l'émigration (celle des huguenots fuyant les persécutions sous l'Ancien Régime, des nobles cherchant à échapper à la Terreur). L'histoire économique et sociale s'est plutôt intéressée aux dynamiques internes des migrations provoquées par l'exode rural. La question de l'immigration n'a commencé à émerger en France qu'à partir du XIXe siècle au moment du double choc que furent la Révolution française et la révolution industrielle. L'État nation se fonde sur le principe de la souveraineté d'un peuple dans ses frontières alors que le progrès technique, l'apparition des grandes usines, nécessite une plus grande mobilité des travailleurs. Le croisement de ces deux phénomènes a entraîné l'apparition du concept contemporain d'immigré.

En nous appuyant sur les travaux de Gérard Noiriel nous savons que le mot « immigration » n'apparaît qu'à la fin du XIXe siècle dans la IIIe République émergente. Le terme s'impose d'abord dans le champ intellectuel des statisticiens démographes comme un « processus illustrant l'arrivée d'un migrant dans le nouveau pays adopté ». Le concept d'immigration est ensuite intégré dans le domaine des sciences économiques qui voient un lien entre ce nouveau phénomène et l'émergence des premières mondialisations et crises économiques. Les thèses de sciences économiques consacrées à l'immigration sont de plus en plus nombreuses au début du XXe siècle, et la question du lien « immigration étrangère » et protection du « travail national en France » est posée dès 1901 en tant que sujet à l'agrégation de droit.

Il ressort des travaux de Noiriel que « les luttes sociales et politiques intérieures à la société française ont contribué – même si les immigrés en ont été le plus souvent exclus – à la construction historique de la définition de l'immigration ». Les deux guerres mondiales ont bien évidemment joué un rôle clé du fait des défis majeurs qu'elles ont imposé en termes de reconstruction du territoire et de redémarrage de l'activité économique. Dès 1919, la question de l'immigration est problématisée dans chaque parti politique français en fonction de sa clientèle électorale. À la gauche de l'échiquier politique nous retrouvons des partis qui vont représenter les intérêts des salariés tandis que les différents partis de droite représentent les intérêts du patronat.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, la création de l'Office national d'immigration (ONI) confirme le souhait de la puissance publique de jouer pleinement un rôle. La question de l'immigration est alors indissociable de la politique concernant la famille avec l'émergence d'un courant dit « populationniste » (représenté par Alfred Sauvy et Michel Debré). Les années soixante sont marquées par une expansion économique sans précédent et donc une recherche constante de main d'œuvre qui ouvre à la voie à un courant politique beaucoup plus libéral dans son approche des flux migratoires. Les pouvoirs publics choisissent alors de concéder à l'initiative privée tout ce qui concerne l'action sociale destinée aux immigrés par l'intermédiaire d'organismes paritaires (Fonds d'Action Sociale créé en 1965 et la Sonacotra créée en 1975). Après 1968, le secteur « social » va être progressivement investi par des associations de soutien aux travailleurs immigrés concernant l'accueil, le logement, l'alphabétisation... Les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, en signant la fin de Trente Glorieuses, vont précipiter la question de l'immigration face à la question du chômage et de la crise économique.

De cette analyse historique nous pouvons constater une impossibilité chronique de la part des différents gouvernements français, quelle que soit leur sensibilité politique, à définir précisément une politique publique concernant l'immigration. La suite de ce papier est organisée comme suit : la section 2 présente le lien entre la communication politique et le discours sur l'immigration, la section 3 expose la méthodologie et les résultats de l'analyse, enfin la section 4 conclut ce papier.

2) Communication politique et immigration

L'histoire de l'immigration en France a connu plusieurs étapes (Stora et Amiri, 2012). La première s'étend de la fin du XIXème siècle aux années 30 et se caractérise par l'absence de politique publique de l'immigration. Dans la pratique, les organisations patronales gèrent les flux migratoires directement selon leurs besoins en main d'œuvre (Lochak, 1998). La seconde, de 1935 à 1944, est marquée par la crise de 1929 et la prise du pouvoir en 1940 du Régime de Vichy qui marquent un coup d'arrêt à la volonté politique de faire entrer les populations immigrées dans le pays. La troisième va de 1945 (ordonnance du 2 novembre 1945) à 1974 avec l'arrivée massive et souhaitée (« les trente glorieuses », Fourastier, 1979) d'immigrés économiques venus de l'Europe du sud et du Maghreb.

Du milieu des années 70, et l'apparition de crises économiques, à nos jours, la question de l'immigration est plus que jamais d'actualité. La problématique de l'intégration de ces populations immigrées devient centrale sous l'effet des événements politiques et sociaux que connaît la France durant cette période. Nous pouvons citer l'émergence du Front national comme acteur politique en 1983, l'affaire dite des « foulards » en 1989, la crise des banlieues en 2005, la situation tendue à Calais et Sangatte de 1999 à 2014, l'afflux des migrants en 2015 et, enfin, les attentats en 2015. Ces associations liant terrorisme et faits divers rendent, au

cours de cette période, cet enjeu « *suspect* » (Barats, 1991), « *passionnel* » (Héran, 2004), « *trop sensible* » (Lochak, 2018). Le pouvoir politique se sent obligé de prendre ce sujet très au sérieux. Au début des années 70, les circulaires Marcellin-Fontanet, en 1972, met fin aux régularisations et lie l'attribution d'une carte de séjour à la possession d'un titre de travail et d'un logement décent pour pouvoir rester sur le sol français. En mai 1974, est décidée la création d'un secrétariat d'Etat à l'immigration, 36 ans après la première expérience de 1938. Le 5 juillet 1974, le Président V. Giscard d'Estaing prend la décision d'interdire pour raison économique toute entrée sur le territoire. A l'origine provisoire pour trois ans, cette décision demeurera en vigueur et sera assouplie qu'en 1976, par la mise au point de la politique du regroupement familial. 1976 marque, dès lors, un tournant dans la politique officielle en matière migratoire. Celle-ci repose, d'une part, sur le refus de toute nouvelle arrivée d'immigrants économiques et, d'autre part, sur l'intégration des étrangers déjà présents sur le sol français. Le gouvernement de J. Chirac autorise à faire venir leur famille. Dans le même temps, des mesures incitatives de retour au pays d'origine sont proposées (prime nommée « prime Stoléru » de 10.000 francs pour un retour). Mais, l'atmosphère a changé et, sous l'impulsion du ministre de l'intérieur, C. Bonnet, et du ministre de la justice, A. Peyrefitte, des mesures autoritaires envers les immigrés sont prises par la loi Bonnet en janvier 1980 (Loi 80 - 9 du 10 janvier 1980) permettant de détenir sans intervention judiciaire un étranger en cours d'expulsion. Les acteurs politiques se voient dans l'obligation d'aborder ce thème. Ils le font avec plus ou moins de conviction. En effet, soit il leur permet de s'affirmer avec opportunisme (Front national), soit, au contraire, il les met en difficulté (à droite comme à gauche) jusqu'à leur faire perdre tout repère politique (nous citerons à l'appui le désaccord entre E. Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire et son Premier ministre F. Fillon, en 2010 au sujet d'un projet de loi, finalement adoptée le 16 juin 2011). Hormis pour le Front national, le thème de l'immigration apparaît plus comme un enjeu « imposé » pour les autres partis politiques que comme un enjeu « choisi ». La stratégie de l'évitement de ce sujet sensible peut représenter une réponse émise par les partis qui n'ont aucun intérêt à ce que ce sujet soit porté sur le devant de la scène politique. Pour la droite classique, le risque est d'être accusée de courtiser les électeurs frontistes et pour les partis de gauche, celui d'être accusée de laxisme ou d'instrumentalisation, voire de cynisme (durant les mandatures de F. Mitterrand).

La gestion de cette question de l'immigration est donc délicate pour les partis de gouvernement qui naviguent entre « fermeture » et « ouverture » (Cornuau et Dunezat, 2008). L'immigration y est vue successivement comme une opportunité économique, démographique, culturelle mais aussi comme une menace sur l'ensemble de ces trois points, jusqu'à la thèse du « grand remplacement » émis par les partis extrêmes et complotistes (Camus, 2010). Mais d'une manière générale, entre la gauche et la droite, on observe un consensus quant à la nécessité

de contrôler les flux migratoires. La scission entre ces deux pôles partisans ne se fait que sur les moyens envisagés pour atteindre ce but. Pour Lochak (1998), la gauche est tentée de mettre en avant les garanties et les Droits de l'Homme tandis que la droite met l'accent sur la nécessité d'user de la répression comme condition de l'efficacité de la politique migratoire. Mais cette vision manichéenne est trop simpliste : en réalité, lorsque la gauche est au pouvoir, elle a tendance à durcir ses points de vue, alors que l'inverse s'observe quand l'alternance porte au pouvoir la droite, qui dans ce cadre-là, adoucit ses positions afin de ne pas donner l'impression d'entacher les valeurs républicaines. En fait, la présence du Front national brouille le positionnement partisan des partis classiques. Lochak (1998) observe ainsi que la présence de ce parti oblige les autres acteurs partisans « à rechercher un équilibre entre ce qu'on fait et ce qu'on dit : une politique répressive se conjuguera souvent avec un discours modéré qui minimise le danger qu'est censé représenter l'immigration ; inversement on cherchera à compenser une politique plus libérale par un discours plus dur ».

L'arrivée de la gauche le 10 mai 1981 avec l'élection de F. Mitterrand marque un coup d'arrêt à cette politique répressive envers les immigrés. Les autorités régularisent les étrangers en situation irrégulière (de l'ordre de 130.000 individus), travaillant et étant entrés sur le territoire français avant le 1^{er} janvier 1981. La création de la carte de résident en 1984 affirme la politique d'accueil des immigrés, (loi 84-622 qui instaure un titre unique de séjour de dix ans, dissocié du titre de travail), même si le gouvernement se laisse la possibilité de reconduire à la frontière des étrangers sans papier qui ne se seraient pas régularisés. Avec l'avènement du Front national aux élections municipales de 1983, la gauche va tenter de segmenter les immigrés entre ceux qui sont régularisés et ceux qui sont sans papier en menant une politique très ferme envers ces derniers afin de tenter de protéger les premiers. Cependant, la gauche ne va pas jusqu'à autoriser le vote des étrangers pour les élections. D'autant plus que l'influence à tout point de vue du parti frontiste dans la vie politique française se fait de plus en plus imposante ; l'immigration est dès lors associée aux problèmes de l'emploi mais aussi de l'insécurité. En octobre 1984, l'association SOS Racisme et son célèbre slogan « Touche pas à mon pote » est créé sous l'impulsion de l'Elysée afin de contrecarrer la montée du parti d'extrême droite. Lors des élections législatives de 1986, l'enjeu de l'immigration a gagné du terrain (Barats, 1991) ; on reparle de la nécessité de réviser le code de la nationalité en proposant que le fait d'être né en France n'impose plus le fait d'obtenir automatiquement la nationalité française. La droite qui a fait évoluer son programme vers plus de fermeté envers les étrangers conquiert le pouvoir car l'opinion française est de plus en plus réceptive à cet enjeu. En remportant l'élection, elle impose au président Mitterrand, sa première cohabitation qui est à l'époque unique d'un point de vue institutionnel.

Sous le gouvernement de J. Chirac, le ministre de l'Intérieur C. Pasqua fait voter par le Parlement, la loi du 9 septembre 1986 (loi no 86-1025 du 9 septembre 1986), relative aux

conditions d'entrée des étrangers. Elle restreint l'accès à la carte de résident et facilite les expulsions d'étrangers. Elle introduit notamment la dispense de motivation de refus de visa. Contrairement aux discours entendus pendant la campagne électorale, le contenu de la loi reste en deçà en ce qui concerne le côté répressif, la réforme autoritaire souhaitée initialement est revue à la baisse. La raison en est le contexte très tendu socialement avec les manifestations estudiantines qui obligent le gouvernement à opter pour des discours et mesures plus sociales. L'entre deux tours de la présidentielle 1988, marquée par la prise d'otage de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle Calédonie, paroxysme de la crise politique de ce TOM, fait poser la question de l'identité de la France et est exploitée dans les discours des politiques comme matière à aborder l'enjeu de l'immigration, même si les Calédoniens sont évidemment Français (Tournier, 1991). En 1988, F. Mitterrand, président sortant, gagne l'élection et a donc l'occasion d'abroger la Loi Pasqua. Mais le chef du gouvernement M. Rocard ne souhaite pas que cet enjeu soit de nouveau sur le devant de la scène. C'est donc le choix de l'évitement qui est acté et par voie de conséquence le statu quo qui est en vigueur concernant la législation sur l'immigration. Ce n'est que le 2 août 1989 que la loi Joxe (Loi 89-548 du 2 août 1989) revient sur l'esprit des textes votés en 1981 et 1984 en protégeant les droits des étrangers. 1989, l'année du bicentenaire de la Révolution française est explosive. L'affaire dite des « foulards » portés par les femmes d'origine musulmane ravive les débats quant à l'intégration des étrangers. Le gouvernement y répond par la création d'un Haut Conseil de l'Intégration et d'un Secrétariat Général à l'Intégration, mais on n'oublie pas la phrase du Premier ministre socialiste de l'époque, M. Rocard « [...] *je pense que nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde..., la France doit rester ce qu'elle est, une terre d'asile politique [...], mais pas plus* » qui sonne le glas d'une gauche accueillante, voire fraternelle. Mais la victoire à Dreux du Front national à une législative partielle relance le côté anxigène et d'affrontement lié à la question de l'immigration. La gauche et la droite classiques ne souhaitent pas se voir déborder par le parti de J.M. Le Pen et commencent à faire de la surenchère. Dès lors, l'enjeu de l'immigration occupe l'essentiel du débat politique. Tant du côté du président Mitterrand qui affirme que « *le seuil de tolérance a été atteint* » ou de son principal opposant, J. Chirac qui évoque, en juin 1991 : « *Notre problème, ce n'est pas les étrangers, c'est qu'il y a overdose...* ».

Le retour au gouvernement de la droite en 1993 (deuxième cohabitation) marque un durcissement des politiques migratoires. Une nouvelle loi Pasqua et un nouveau code de la nationalité sont édictés. Il apparaît que dans les débats, l'immigré est de plus en plus assimilé aux problèmes de délinquance, de la clandestinité et d'une manière générale aux problèmes d'intégration (Schnapper, 2007). La Loi 93-1027 du 24 août 1993 et loi 93-1417 du 30 décembre 1993, dites lois Pasqua, facilitent les contrôles d'identité aux abords des frontières intérieures de l'espace Schengen, fixent des conditions restrictives à la délivrance des certificats d'hébergement et prévoient des dispositions visant à lutter contre les mariages blancs... En 1996,

l'actualité est dominée par la crise des sans-papiers qui squattent des immeubles ou lieux symboliques comme les église Saint-Bernard et Saint-Ambroise à Paris afin de protester contre les expulsions. La répression des sans-papiers orchestrée par le gouvernement de droite ne lui profite pas électoralement. La loi Debré (n° 97-396 du 24 avril 1997) renforce la pression en permettant la confiscation du passeport des étrangers en situation irrégulière et d'autoriser aussi la mémorisation des empreintes digitales des étrangers qui demandent un titre de séjour. Lors des élections législatives de 1997, la droite perd au profit de la gauche qui par une nouvelle loi rétablit le 11 mai 1998 (loi Chevènement) l'acquisition automatique de la nationalité et renforce le droit du sol, sans abroger les lois Pasqua et Debré, ce qui peut montrer l'ambiguïté de la gauche à déterminer une politique claire de l'immigration, les occupations des églises réapparaissent et le gouvernement a bien du mal à adopter des décisions régaliennes difficiles pour lui idéologiquement à appliquer. Cette Loi 98-349 du 11 mai 1998, impose la motivation du refus de visa dans certains cas, mais supprime le certificat d'hébergement remplacé par une simple attestation d'accueil ainsi que prévoit des mesures spécifiques en faveur des retraités.

Au cours des années 2000, l'immigration est de plus en plus traitée au niveau de l'Union européenne. A l'initiative du ministre de l'intérieur, N. Sarkozy, la loi relative à l'immigration et à l'intégration est votée en juillet 2006. Elle est assimilée à de l'immigration choisie « et non plus subie » tout en durcissant les conditions du regroupement familial. En effet, elle porte de 12 à 19 mois le délai au terme duquel un étranger en séjour régulier en France peut solliciter un regroupement familial. L'élection présidentielle de 2007 est remportée par N. Sarkozy. Sa campagne est axée à droite afin de supplanter dans les urnes, avec succès, le parti frontiste. L'enjeu de l'immigration y est présent et est associé à une conception comme constituant une menace pour l'identité nationale (Carvalho et Geddes, 2012). D'ailleurs le baromètre du Cevipof, mesurant entre autres les problèmes ressentis par les Français comme étant les plus importants à traiter par les acteurs politiques mentionnent l'immigration dans le haut du classement des priorités (Cevipof, baromètre 2007/2012). Une fois installé à l'Élysée, sa volonté est de « refondre » (Héran, 2017) la politique de la France en matière d'immigration et de privilégier une « immigration choisie ». Il nomme des ministres issues de l'immigration⁵ pour appuyer symboliquement ce choix. Il favorise également le projet de loi sur l'immigration, porté successivement par les ministres E. Besson, B. Hortefeux et C. Guéant et qui est voté par une loi du 20 novembre 2007 qui ne comporte pas moins de 64 articles. L'article 63, initialement dévolu à l'autorisation de statistiques ethniques, a été déclaré anticonstitutionnel par le Conseil constitutionnel. Cette loi affichait clairement un durcissement avec un projet de réaliser des tests ADN pour preuve de la filiation biologique avec un parent résidant en France. Finalement ce procédé n'a pas été retenu par le gouvernement devant les réticences de

⁵ Rama Yade ; Fadela Amara ; Rachida Dati

nombreuses personnalités dans le débat public. De même les déplacements de Roms venus de Roumanie, ainsi que l'afflux des migrants venus de Tunisie et de Libye (Printemps arabe) ont mis sous tension les relations avec la Commissaire Européenne en charge des questions de justice et des droits fondamentaux, V. Redding, et entre gouvernements italien et français. Le président Sarkozy est resté en première ligne pour réagir à la suite de faits divers dramatiques comme celui de Grenoble en 2010. A cette occasion il proposa que la nationalité française puisse être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police de gendarmerie ou militaire. Mais cette volonté ne fut pas gardée dans le projet de loi à venir. En 2011, Le projet de loi Besson a été rédigé dans le but de transposer trois directives européennes relatives à une meilleure maîtrise de l'immigration (concept d'immigration choisie). Selon Carvalho et Geddes (2012), le vœu du président Sarkozy durant son quinquennat fut de tenter « *d'exporter des éléments de sa politique intérieure au niveau européen* », ce qu'il fit à l'occasion de la présidence française de l'Union en 2008 et de la rédaction de la directive 2008/115 dite « directive-retour » concernant le retour des immigrants illégaux.

Si N. Sarkozy put remporter aisément l'élection de 2007, il n'en fut pas de même en 2012 face à F. Hollande, ancien premier secrétaire du Parti socialiste français. Le nouveau président entend se démarquer de son prédécesseur en redonnant une image « normale » à comprendre plus empathique et sereine, tout en restant ferme sur le plan de l'immigration : droit de vote des étrangers aux élections locales, réduction des délais de traitement des dossiers sur le droit d'asile, interdiction de la rétention des enfants dans les centres sont des vœux proposés. En réalité, la présidence Hollande va légiférer par la Loi portant sur le droit d'asile et être marquée par l'affaire « Léonarda ». Pour ce qui concerne les textes de Loi. 3 lois et 1 circulaire régissent le droit de 2012 à 2017 en matière de politique migratoire. En premier, la loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires.

La Circulaire du 6 juillet 2012 se veut aussi plus humaine en « *mettant fin au placement en rétention systématique des familles avec enfant en privilégiant, pour elles, l'assignation à résidence. C'est le sens de la circulaire du 6 juillet 2012. C'était une nécessité au regard de nos engagements européens. C'était aussi une nécessité au regard de nos valeurs* ». (Ministère de l'Intérieur, 2012). Mais la fermeté est également au rendez-vous au travers de cette circulaire Valls (2012) : « *se donner les moyens de combattre l'immigration illégale : sur ce point, nous avons été placés dans une situation délicate. Depuis l'adoption de la directive « retour », en effet, aucun Etat en Europe ne peut punir le seul séjour irrégulier d'une peine d'emprisonnement, comme l'ont rappelé la CJUE et la Cour de cassation. Dans ce contexte, le recours à la garde à vue pour ces étrangers devenait impossible. Seule subsistait, pour examiner la régularité du séjour d'un étranger, une vérification d'identité de quatre heures,*

trop brève pour effectuer l'ensemble des diligences requises. Dès lors, il nous a fallu bâtir un autre dispositif. C'est le sens de la retenue pour vérification du droit au séjour, d'une durée de 16 heures, votée au Sénat et qui devrait être adoptée définitivement avant la fin de l'année. J'ai veillé à ce que cette nouvelle procédure, placée sous le contrôle de l'autorité judiciaire, prévoie un juste équilibre entre l'efficacité de l'action des forces de l'ordre et le respect des droits de l'étranger, qui bénéficiera notamment d'un accès à un avocat et à un médecin. ».

La circulaire sur l'admission au séjour signée par M. Valls en novembre 2012 se veut donc un compromis, ~~subtil~~, entre humanité et fermeté : *« En matière d'immigration, nous avons un cap. Il s'agit de retrouver la parole qui doit être celle de la France. Celle de la maîtrise des flux migratoires, sans laquelle il n'y a pas de politique d'immigration et d'intégration possible. Celle du respect tant du droit au séjour que de nos principes fondamentaux. Celle de l'humanité nécessaire dans la gestion des situations les plus difficiles. Celle de la fermeté indispensable à toute politique publique. En un mot, celle de la responsabilité. »* (Ministère de l'Intérieur, 2012). Cette circulaire abroge en effet par exemple, celle du 31 mai 2011 concernant le travail des étudiants étrangers. Deux autres lois viennent encadrer la politique migratoire sous la mandature de F. Hollande. Premièrement, la Loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette loi transpose de nouvelles directives européennes adoptées en juin 2013 ("paquet asile") et vise à réformer en profondeur le droit d'asile, selon deux axes (renforcer les garanties des personnes ayant besoin d'une protection internationale ; statuer rapidement sur les demandes d'asile (l'objectif de délai moyen est de neuf mois). Deuxièmement, la Loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. Cette loi vise trois objectifs (améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour ; renforcer l'attractivité de la France en facilitant la mobilité des talents internationaux ; lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière). L'affaire « Léonarda » illustre la difficulté pour la gauche au pouvoir d'exercer à la fois son rôle humanitaire et régalien. Pour Le Goff (2013) cette affaire illustre le schisme de la gauche *« entre une gauche politique et sociale et un gauchisme sociétal qui s'est approprié le magistère de la morale »*. Le 9 octobre 2013, Léonarda Dibrani, fille mineure d'une famille immigrée rom est interpellée lors d'une sortie scolaire. L'affaire devient politique après une communication maladroite du président de la République française qui annonçait autoriser la jeune fille à poursuivre ses études en France, sans sa famille. Cet épisode montre, dans un contexte humain délicat, la difficulté pour F. Hollande à se positionner en tant que président, alors que celui de son Premier ministre s'éclaircit au point que la presse (*Nouvel Observateur*, 2013) pose la question *« Valls, Sarkozy, quelle différence ? »*. Les conséquences politiques en seront un effondrement de la popularité du président dans l'opinion ainsi qu'une cassure au sein de sa famille politique de gauche. Ces deux éléments seront déterminants dans la bataille électorale de l'élection présidentielle de 2017.

Notre étude longitudinale montre à tel point il est difficile pour les acteurs politiques, dans le contexte de la France, pays d'immigration le plus vieux d'Europe (Carvalho et Geddes, 2012), d'organiser et de mettre en conformité les mots et les actes en ce qui concerne les politiques migratoires.

3) Méthodologie et analyses des résultats

La plupart des changements dans l'orientation des politiques publiques sont généralement communiqués par des discours politiques. Les gouvernements essayent de convaincre leurs citoyens à travers les discours qu'ils prononcent. Alduy (2018) montre que les mots sont les premiers instruments utilisés par les gouvernements pour convaincre leurs citoyens. A base de ce constat, ce papier utilise une analyse textuelle de 605 discours⁶ sur l'immigration pour comprendre comment les gouvernements, sur une période allant de 1975 à 2018, délivrent le message sur l'immigration.

L'approche de ce papier est proche des études qui lient les discours politiques et l'action de gouvernement à l'instar de l'étude de (Ficcadenti et al. 2019). L'analyse textuelle est utilisée dans plusieurs domaines (Ficcadenti et al. 2019 ; Amrit et al. 2017 ; Nassirtoussi et al., 2014 ; Westergaard, et al., 2018). De Fortuny et al. (2012) utilise l'analyse textuelle pour analyser comment la presse Belge traite la crise politique en 2011.

Les discours sur l'immigration peuvent avoir un effet non négligeable sur l'opinion publique. De ce fait, il n'y a pas d'ambiguïté sur la pertinence des mots prononcés par les Présidents de la France et leurs ministres et collaborateurs.

Le tableau 1 donne le nombre de discours analysés par mandat. Les Discours sont extirpés fin 2018. Ce travail s'inscrit dans une démarche rétrospective afin de donner une vision prédictive sur le phénomène migratoire en France.

Tableau 1 : nombre de discours

Président	Mandat	Nombre de discours	Nombre de Mots
Valéry Giscard d'Estaing	27 mai 1974 – 21 mai 1981	4	2446
François Mitterrand	21 mai 1981 – 17 mai 1995	34	13543
Jacques Chirac	17 mai 1995 – 16 mai 2007	196	34164
Nicolas Sarkozy	16 mai 2007 – 15 mai 2012	217	30453
François Hollande	15 mai 2012 – 14 mai 2017	111	15693
Emmanuel Macron	14 mai 2017 –	42	9196

Discussion :

⁶ Source des discours : <http://discours.vie-publique.fr>

La figure 1⁷ donner les mots clés de chaque mandat avec l'évolution du taux de chômage sur la période de 1974-2018. Les figures de 1 à 6 dans l'annexe donnent les nuages des mots pour chaque Président. Les résultats révèlent que pour **Valéry Giscard d'Estaing** l'immigration est considérée comme un moyen de développement et elle est associée aux problèmes de manque de main d'œuvre. Les mots les plus cités dans les discours de Giscard d'Estaing sont : région, industrie, action, développement, immigration, charbon, effort problème, travail.

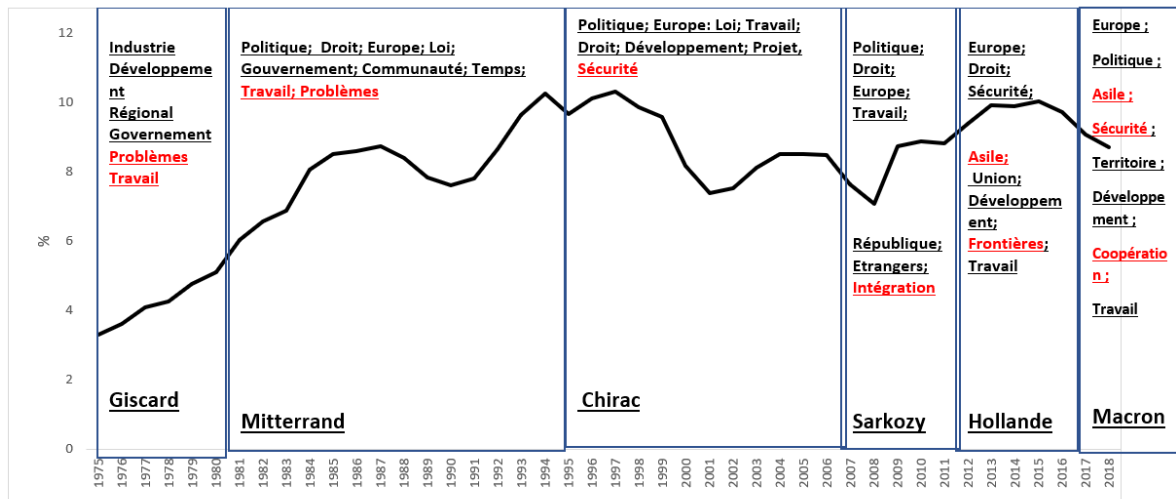
En ce qui concerne **François Mitterrand**, nous remarquons des changements des messages politiques délivrés par le Président sur l'immigration de sorte que le discours intègre la dimension européenne et de droit de travail. Les mots les plus cités dans les discours de François Mitterrand sont : France, politique, droit, Europe, loi, traité, communauté, travail, problème, économique. L'immigration dans le discours de François Mitterrand est associée aux mots suivants : précarité ; associatif ; discrimination légale ; solidarité tolérance ; familiale ; raciste ; cohabitation ; tiers-monde ; banlieue ; dignité ; travailleur ; faim.

Pour les discours de **Jacques Chirac** on trouve de plus en plus la présence de la dimension européenne dans ses discours ainsi que la notion de co-développement. Les mots les plus cités sont : pays ; France ; politique ; immigration ; sécurité ; projet ; police ; lutte ; travail ; développement ; Europe. Dans ses discours, l'immigration est associée aux mots suivants : réussite ; compétences ; social-démocrate ; talents ; accueille ; séjour ; inquiétude ; citoyenneté ; co-développement familiales, extrémismes, méditerranéenne.

Pour **Nicolas Sarkozy**, nous observons un tournant dans les discours sur l'immigration. Dans ses discours elle est associée aux problématiques d'intégration, de frontières et de banlieue. Les mots les plus cités sont : droit Europe ; travail ; étranger ; intégration ; Français ; développement ; projet ; intégration ; loi ; frontière. Les associations avec le mot immigration dans les discours de Sarkozy sont : abusifs ; clandestine ; contrôlée ; criminelles ; esclavagisme ; indignes ; légale ; réinsérer ; stopper.

Figure 1 : évolution de taux de chômage et les mots clés sur l'immigrations

⁷ La figure 1 donne l'évolution du taux de chômage de 1974 à 2018 (données de l'INSEE) en courbe bleue et les mots clés concernant les discours pour chaque Président.



La notion de sécurité dans les discours liés à l'immigration est apparue avec **François Hollande**. Les mots les plus cités sont : France ; Europe ; droit ; sécurité ; asile ; frontière ; travail ; accueil ; économique ; responsabilité ; réfugié ; coopération ; crise. L'immigration est associée aux mots suivants : talent, étranger, naturalisation, séjour, irrégulière, origine, droit, accueil, assimilation, exile, maghrébin, multiplicité, nationalité.

Emmanuel Macron incarne la continuité des discours de François Hollande et Nicolas Sarkozy sur l'immigration. A L'instar des deux précédents Présidents, Emmanuel Macro associé l'immigration aux problématiques européennes. Les mots les plus cités : Europe ; asile ; sécurité ; travail ; coopération ; droit ; frontière ; économique, projet ; réfugié. Dans les discours d'Emmanuel Macron l'immigration est liée à : clandestinité ; complicité ; émigration ; naturalisation ; stéréotypé ; stigmatisation ; informelle ; culture ; égalité ; barrières ; identité.

4) Conclusion

Dans ce papier, nous avons construit une base de données de 605 discours politiques de l'exécutif sur le thème de l'immigration de Valéry Giscard d'Estaing à Emmanuel Macron, ce corpus couvre une période de 43 ans. Ce papier entend dépasser les simples mots pour faire extirper le fond des politiques de gauche et de droite sur l'immigration en France. Nous montrons que pendant ces 43 années, les discours sur l'immigration finissent par dépasser le clivage classique des partis politiques français, tant dans la forme du discours que dans les relations avec les problématiques sociologiques.

Références

- Alduy, C. (2017). *Ce qu'ils disent vraiment. Les politiques pris aux mots*. Le Seuil.
- Amrit, C., Paauw, T., Aly, R., & Lavric, M. (2017). Identifying child abuse through text mining and machine learning. *Expert systems with applications*, 88, 402-418.
- Barats, C. (1999), « Immigration : carrefour de suspicion (discours présidentiels et juridiques) », *Mots*, n°60, p.43-58.
- Carvalho, J., Geddes, A. (2012), « La politique d'immigration sous Sarkozy, Le retour à l'identité nationale », in Jacques de Maillard (2012), *Politiques publiques 3. Les politiques publiques sous Sarkozy*, (2012), Sciences Po Académique, p. 279 à 298.
- Cornuau, F., Dunezat, X. (2008), « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espaces populations sociétés*, 2008/2, p.331-352.
- De Fortuny, E. J., De Smedt, T., Martens, D., & Daelemans, W. (2012). Media coverage in times of political crisis: A text mining approach. *Expert Systems with Applications*, 39(14), 11616-11622.
- Dravigny, J. (2018), « Présidence macron et immigration : la continuité en marche ? », *Migrations Société* 2017/2 (N° 168), p. 3-11.
- Durkheim, E. (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, réédition 1987.
- Edelman, M. (1977), *Political language: words that succeed and policies that fail*, Academic Press.
- Ficcadenti, V., Cerqueti, R., & Ausloos, M. (2019). A joint text mining-rank size investigation of the rhetoric structures of the US Presidents' speeches. *Expert Systems with Applications*, 123, 127-142.
- Fourastié, J. (1979), *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Fayard.
- Haegel, F. (2007), *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sc Po.
- Héran, F. (2004), « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population et Sociétés*, 397, janvier 2004, p.1-4.
- Héran, F. (2017), *Avec l'immigration*, La Découverte.
- Key, V. O. (1966), *The Responsible Electorate*, Cambridge, Harvard University Press.
- Le Goff, J.-P. (2013), « Du gauchisme culturel et de ses avatars », *Le Débat*, n° 176, 2013/4, p. 39-55.
- *Le Monde*, « Hollande sur l'immigration : entre humanisme et crainte du laxisme », 14 décembre 2014.
- *Le Nouvel Observateur*, « Sarko, Valls, quelles différences ? », n° 2555 du 24 au 30 octobre 2013.
- Lochak, D. (2018), « L'immigration: une question trop sensible » in Lochak, D. (2018), *Questions sensibles*, PUF.
- Macron, E. (2019), *Lettre aux Français*.
- Mayer, N., Perrineau, P. (1996), *Le Front national à découvert*, Presses Sc Po.

- Mongin, O. (2008), « De l'hyperprésident à l'hypoprésident, Entre représentation médiatique et représentation politique : le grand cafouillage », *Esprit*, [2008/3-4 \(Mars/avril\)](#), p.173 à 182.
- Nassirtoussi, A. K., Aghabozorgi, S., Wah, T. Y., & Ngo, D. C. L. (2014). Text mining for market prediction: A systematic review. *Expert Systems with Applications*, 41(16), 7653-7670.
- Nie, N.H., Verba, S., Petrocik, J.R. (1979), *The Changing American Voter*, Harvard University Press.
- Schnapper, D. (2007), *Qu'est-ce que l'intégration ?* Gallimard, coll.Folio actuel.
- Stora, B., Amiri, L. (2012), *Algériens en France : 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement.
- Thiesse, A.-M. (2001), *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XIXe siècle*, Seuil, Coll.Point.
- Tournier, M. (1991), « Immigrés ou immigration ? Mitterrand, Chirac et les autres », *Mots*, n°27, juin, p.107-116.
- Westergaard, D., Stærfeldt, H. H., Tønsberg, C., Jensen, L. J., & Brunak, S. (2018). A comprehensive and quantitative comparison of text-mining in 15 million full-text articles versus their corresponding abstracts. *PLoS computational biology*, 14(2), e1005962.

